



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Intervention de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement à l'Assemblée Générale de la MGET le 23 juin 2011 à Strasbourg**

Monsieur le Président Général,  
Mesdames et Messieurs les Administrateurs et Délégués,  
Chers camarades,

Jean Marie Rech, Secrétaire Général de la Fédération CGT souhaitait vivement être présent à votre AG de Strasbourg. Malheureusement les aléas du calendrier l'ont amené à devoir participer à l'initiative confédérale sur les Services Publics qui se tient en ce moment à Montreuil. Aussi m'a-t-il chargé de le remplacer.

\*

Notre fédération constate que toutes les composantes de notre protection sociale obligatoire sont attaquées comme jamais. Bien sur, dès l'origine de la création de la Sécurité Sociale, le patronat (hier le CNPF, aujourd'hui le MEDEF) n'a eu de cesse de vouloir détruire cet acquis social inégalable, contenu dans le programme du Conseil National de la Résistance. Mais aujourd'hui avec les injonctions de la Commission Européenne à accentuer les coupes dans les dépenses publiques, dont la Sécurité Sociale, gouvernement et patronat veulent passer à la vitesse démultipliée.

Vous analysez, dans votre rapport des activités, le contenu du document confidentiel du MEDEF « Confortons notre système d'assurance maladie » du 2 novembre 2010. Ce rapport, contrairement à son titre, exige que soient portés les coups fatals contre l'Assurance Maladie et privilégie la mise en œuvre accélérée des conclusions du rapport Chadelat.

Le procédé consiste à transférer les prestations du régime obligatoire aux régimes complémentaires, quitte à les rendre obligatoires, et à ne laisser au régime obligatoire de base que le strict minimum, le filet de sécurité comme ils l'appellent !

C'est en résumé la privatisation de l'Assurance Maladie par transferts successifs. Nous en avons encore eu un avant goût avec les dernières hausses de ticket modérateur et notamment celui sur les médicaments à vignettes bleues.

La MGET se positionne sans ambiguïté pour la défense de la Sécurité Sociale, de l'Assurance Maladie et non en concurrence avec celle-ci. La couverture prévoyance que vous avez construite s'inscrit en prolongement du statut général des fonctionnaires et non en concurrence.

Vos positionnements en la matière sont à nos yeux fondamentaux dans la période actuelle, y compris dans le cadre d'Istya, car la nécessité de grandes mobilisations se profile. L'unité de vues entre nos deux organisations ne peut que favoriser le rassemblement le plus large des forces attachées à la défense des acquis de 1945 que sont, notamment, la Sécurité Sociale ou le statut général des fonctionnaires.

\*

Nous souhaitons, à l'occasion de votre Assemblée Générale, vous donner notre analyse sur le contenu réel des intentions du gouvernement quant à la dépendance, ou comme on l'appelle désormais, la perte d'autonomie.

Le gouvernement Sarkozy a commencé à intervenir en 2010 sur la nécessité de réfléchir à la couverture de ce risque. C'est ainsi qu'en novembre 2010, en plein conflit contre la réforme des retraites que le Président de la République annonçait une réforme à venir du financement de la dépendance. Il déclarait notamment « Est-il raisonnable de ne pas s'interroger sur le rôle que peuvent jouer les mutuelles, les compagnies d'assurance et les organismes de prévoyance ? ».

Quant à François Fillon, il annonçait le 14 juin dernier que l'assurance dépendance resterait complémentaire et facultative, signifiant ainsi qu'elle devait relever du secteur privé.

Notre fédération estime que la perte d'autonomie doit relever de l'Assurance Maladie et non d'organismes privés. Et ceci pour deux raisons fondamentales.

La première raison est que la perte d'autonomie est toujours la conséquence d'une ou de plusieurs maladies. Alors pourquoi la prise en charge de la perte d'autonomie ne devrait-elle pas relever de l'Assurance Maladie ?

La deuxième raison est qu'avec une couverture privée, le gouvernement, pour réduire les déficits publics, pourrait sortir de l'Assurance Maladie tout ou partie des dépenses couvertes à ce jour dans le cadre des Affections de Longue Durée et les transférer à ce risque perte d'autonomie.

La Mutualité ne parle pas d'une seule voix sur ce dossier très important : certains espèrent voir s'ouvrir un nouveau marché, quand bien même il se ferait au détriment de la Sécurité Sociale. N'avons-nous pas à poursuivre et approfondir la discussion entre nos organisations ? Et pourquoi ne pas nous adresser à nos adhérents respectifs pour leur faire connaître notre opposition à cette opération de privatisation massive de l'Assurance Maladie ?

\*

En dernier lieu, je voudrais aborder la question du référencement dans la Fonction Publique d'Etat. Bien que le renouvellement des référencements n'ait lieu que dans quelques années, il ne nous semble pas prématuré de commencer à établir un premier bilan d'étape et à tracer quelques perspectives.

En premier lieu, pouvons nous nous satisfaire d'un décret qui ignore les besoins de couverture prévoyance des agents retraités, d'un décret qui fait l'impasse sur le volet action sociale pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, sans doute pour faire la part belle aux compagnies d'assurance ?

En second lieu, acceptons nous que chaque ministère ait eu carte blanche pour définir son plafond d'intervention financière, tirant ainsi par le bas la participation de l'Etat jusqu'à ne laisser essentiellement que les contraintes aux mutuelles dans certains ministères ? Ou bien en participant à un niveau sans commune mesure avec ce qui était attribué avant l'abrogation de l'arrêté Chazelles ?

Nous vous proposons donc de nous rencontrer dans les mois à venir afin de commencer à échanger nos appréciations et d'élaborer ce qui nous semble souhaitable.

\*

Je conclurai cette intervention en vous remerciant pour votre invitation à nous exprimer à votre Assemblée Générale, en vous souhaitant une bonne fin de vos travaux et en vous adressant le salut fraternel de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement.

Merci de votre attention.

Eric BERNARD  
Membre du Bureau fédéral